



Le petit collecteur

BULLETIN D'INFORMATION 14 / DÉCEMBRE 2020

DOSSIER / P 3-6

**Comprendre
pour agir**

ENVIRONNEMENT / P 7

Nature en ville :
un mur végétalisé à
Ermont

Déclaration d'Intérêt
Général pour
l'entretien du ru de
Bessancourt

ACTUALITÉS / P 8

D'une crise à l'autre :
retour sur la période
de confinement

Deux enquêtes
publiques menées à
bien

**Une crise
environnementale
qui impose l'action**



Éditorial

A lors que la fin d'année se profile, 2020 apparaît comme une période déconcertante, marquée par une succession d'aléas qui ont bousculé nos habitudes, nos calendriers et souvent nos certitudes.

Dès mars, l'épidémie de COVID-19 provoquait une crise sanitaire déstabilisant la vie de tous - citoyens, entreprises et collectivités territoriales - pour une durée qui reste incertaine.

En août, lors d'une période de canicule, une crise environnementale inédite touchait le lac d'Enghien, matérialisée par une mortalité exceptionnelle de poissons.

En octobre, de nouvelles mesures de confinement s'imposaient de nouveau à tous.

Face à ces crises, les missions du SIARE ont pris un relief particulier : plus que jamais, il est apparu essentiel d'assurer la continuité du service public, pour gérer au quotidien les eaux usées et pluviales. Il en va de notre sécurité sanitaire. Je tiens à remercier personnellement le personnel qui s'est mobilisé et continue à assurer ses missions dans un esprit de responsabilité. Quant aux épisodes caniculaires, ils nous ont montré combien les questions liées à l'eau, la santé et la biodiversité sont intimement liées. Ce sont plusieurs grands défis qui s'imposent à nous : réduire les sources de pollutions (qui finissent par se retrouver dans l'eau et les milieux naturels), améliorer le fonctionnement des cours d'eau, prendre en compte les effets du changement climatique...

En octobre dernier, l'assemblée délibérante du SIARE a été renouvelée suite aux élections municipales. Il nous appartient, avec ce nouveau mandat, de porter collectivement une ambition forte sur notre territoire en redonnant toute sa place à l'eau en ville, notamment en mobilisant les « solutions par la nature ». Ce numéro aborde ces enjeux à la lumière des événements récents ainsi que les grands projets qui se dessinent sur notre territoire, dans une logique à la fois innovante et pragmatique.

Bonne lecture.



**Jean-Pierre
ENJALBERT**
Président du SIARE

Une crise qui impo

Le 12 août, en pleine canicule, un triste spectacle s'offre aux promeneurs et aux riverains du lac d'Enghien : des dizaines de milliers de poissons gisent à la surface de l'eau. Cette mortalité exceptionnelle sur toute la surface du lac s'accompagne d'une forte odeur nauséabonde. Plus de 12,5 tonnes de poissons morts vont être ramassées pendant 4 jours par le SIARE, la ville d'Enghien-les-Bains, l'association de pêche locale et des bénévoles. Les médias s'emparent alors de cette « catastrophe écologique ».

Le Petit Collecteur revient sur cet épisode pour tenter de comprendre et surtout porter des solutions pérennes.

Dossier Comprendre pour agir

se environnementale

pose l'action

Été meurtrier pour les poissons au lac d'Enghien

Retour sur les faits...

La mortalité piscicole survenue au lac d'Enghien-les-Bains de façon soudaine du 12 au 15 août 2020 a concerné une multiplicité d'espèces : des gardons, brèmes, carassins, carpes, amours blancs, tanches, poissons chat, silures, brochets, sandres, blackbass, écrevisses américaines... Certaines de ces espèces sont connues pour leur résistance à des conditions de vie difficiles. Les poissons ont donc été confrontés à une situation exceptionnelle qui a provoqué la mort de dizaines de milliers d'entre eux.

L'événement s'est accompagné du développement excessif de cyanobactéries. Ces micro-organismes proches d'algues peuvent présenter un risque pour l'environnement et la santé humaine en cas de prolifération. Certes, ce phénomène s'observe presque chaque année sur le lac d'Enghien mais, en 2020, son ampleur a été inédite. Une vingtaine d'oiseaux ont eux-mêmes été intoxiqués en mangeant les poissons et les algues toxiques.

Tous les plans d'eau ont été atteints par ces dysfonctionnements. Aussi, l'accès aux plans d'eau (bassin des Moulinets, lac d'Enghien) a été interdit, ainsi que toutes les activités telles que pêche, voile... Cette interdiction s'est poursuivie jusqu'au mois de novembre.

D'où vient l'eau du lac d'Enghien ?

Que s'est-il donc passé dans l'eau ? Il convient tout d'abord de comprendre comment sont alimentés les plans d'eau de notre territoire. La forêt de Montmorency constitue le château d'eau du territoire. Les cours d'eau, ru de Corbon, ru de Montlignon y prennent naissance. Sur les coteaux, ces rus s'élargissent en plusieurs plans d'eau créés par l'homme : étangs du Château de la Chasse, étang Marie, étangs privés, bassin des Moulinets, Cressonnières, lac Nord, Ouest et grand Lac d'Enghien-les-Bains. Ce sont tous ces ruisseaux qui arrivent dans le Lac, au bas de la vallée. Le Lac est également alimenté par de petites sources discrètes et dispersées qui surgissent en limite de la forêt et qui, pour certaines, ont été canalisées sous terre au fur et à mesure de l'urbanisation. Enfin, le ru d'Andilly et le ru des Communes contribuent à environ 30% des apports en eau du lac.

Ainsi, ce sont les eaux de Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Montlignon, Margency, Eaubonne, Andilly, Soisy-sous-Montmorency, Saint-Gratien et Enghien-les-Bains qui contribuent à la permanence et à la qualité du Lac d'Enghien et des étangs. (Cf. Le Petit Collecteur n°5)

Comme la plupart des plans d'eau en travers des rus, le lac d'Enghien se caractérise par une faible profondeur. Sa superficie impressionnante, plus de 44 hectares, en fait sa renommée ainsi qu'un élément essentiel du paysage régional.



Poissons morts à la surface du lac d'Enghien

Comment expliquer une telle mortalité piscicole ?

C'est certainement la conjonction de plusieurs facteurs qui peut expliquer l'ampleur exceptionnelle du phénomène.

Un cocktail à risque : chaleur et sécheresse

Une vague de chaleur particulièrement intense (jusqu'à 38°C au thermomètre) a amené Météo France à placer le Val d'Oise en vigilance rouge canicule du 6 au 13 août. Le 13 août, la température de l'eau du lac atteignait 28°C. L'été 2020 aura été le plus sec depuis 1959 en France. Sur notre territoire aussi, les mesures du SIARE ont révélé un déficit de pluie de 60% entre avril et août par rapport à la pluviométrie moyenne. C'est dire si la sécheresse a été exceptionnelle.

Résultat : les ruisseaux venant de la forêt de Montmorency se sont taris et l'eau des plans d'eau ne s'est donc pas renouvelée. Or le lac d'Enghien est sensible aux hausses de température de l'eau et aux conditions d'ensoleillement en raison de sa faible profondeur (1,3 m en moyenne). Le faible renouvellement de son eau en été et sa vaste surface génèrent une évaporation très importante. Or, peu de zones d'ombrage sont en mesure de créer des conditions locales favorables aux poissons.

L'effet conjugué de la chaleur et de la faible alimentation en eau a abouti à un manque d'oxygène dissous (anoxie), entraînant alors la mort de certaines espèces aquatiques, en particulier des poissons.

Les prélèvements du 13/08 par le SIARE ont révélé des concentrations basses en oxygène dissous : 4,7 mg/L (valeur de bon état > 9,5 mg/L selon le projet PULSE)

Et les autres bassins ?

Bassin des Huit-Arpents à Andilly : alimenté par une source, le bassin n'a pas connu de problème de ce genre.

Étang de la Chasse à Saint-Prix : l'étang situé en forêt a connu une baisse du niveau d'eau mais l'absence de nutriments (pas d'eaux usées) a fait la différence.

Bassin des Moulinets : il a dû être fermé au public en raison de la prolifération des cyanobactéries, mais la mortalité piscicole a été faible en raison de la moindre présence de poissons.



À l'étang de la Chasse, ombrage, ripisylve et absence d'eaux usées instaurent un bon équilibre

Des accélérateurs redoutables : l'urbanisation et l'assainissement

Les cours d'eau qui alimentent le lac évoluent dans des espaces urbanisés et sont enterrés dans des réseaux sur d'importants linéaires. Les eaux de pluie (qui ont ruisselé sur les toitures, les parkings et les routes) les rejoignent, chargées alors en polluants tels que des métaux et des hydrocarbures. Les arrivées brusques d'eau lors des orages remettent en suspension les sédiments au grand désarroi des poissons.

Mais les cours d'eau sont soumis à des pollutions plus constantes, liées à de mauvais raccordements d'assainissement. C'est le cas quand les eaux usées (en provenance des toilettes, vaisselle ou linge, etc.) ont leur tuyau d'évacuation branché sur les tuyaux d'eau pluviale. Ces « eaux sales » apportent des matières organiques en surabondance qui constituent des nutriments.

Ce phénomène d'enrichissement excessif en nutriments, appelé eutrophisation, se manifeste par la prolifération excessive des algues bleues (cyanobactéries). Celles-ci concurrencent les autres formes de vie aquatique et étouffent les poissons en consommant l'oxygène disponible. C'est donc un cercle vicieux qui s'est enclenché cet été, ce phénomène étant accentué par une température élevée et une quantité de lumière importante.

La nature oubliée : artificialisation des berges

La plupart des berges du lac d'Enghien sont constituées de murs en béton ou en pierre. Excepté l'îlot boisé du lac Ouest et quelques rares plantations de plantes hélophytes (plantes des marais), la végétation des rives (dite ripisylve) et les herbiers aquatiques sont quasiment inexistantes. Or la ripisylve joue un double rôle de régulation : un rôle d'épuration naturelle de l'eau par les plantes et un rôle d'ombrage du plan d'eau limitant le réchauffement de l'eau et la prolifération d'algues.

Un possible déséquilibre dans la population de poissons

Le bon équilibre des poissons dans l'écosystème d'un plan d'eau dépend à la fois de leur quantité et de la répartition des différentes espèces : poissons fousseurs, poissons carnassiers, etc. Ainsi, une quantité trop importante en poissons fousseurs (tels que les carpes) sur un plan d'eau peut favoriser l'excès de matières en suspension. La quantité de cyanobactéries augmente alors et, ajoutée aux autres facteurs défavorables, elle prive d'oxygène la faune des plans d'eau.



Lutter pour qu'un tel phénomène ne se reproduise pas

On pourrait se dire que c'est un événement exceptionnel, qu'on ne peut rien faire contre un manque de pluie ou un soleil trop intense... Et pourtant des actions sont possibles, des actions à mener par la collectivité mais aussi des actions individuelles. Mises bout à bout, toutes ces actions peuvent changer la donne.

Plusieurs mesures ont été rapidement entreprises par le SIARE pour limiter les impacts de ce phénomène catastrophique. Mais c'est une logique de prévention qui doit nous animer : il est impératif de s'attaquer à la source des problèmes plutôt que de gérer des crises à répétition. Plusieurs projets déjà engagés par le SIARE ou en réflexion prennent tout leur sens et deviennent d'une actualité « brûlante », avec des perspectives à plus ou moins long terme.

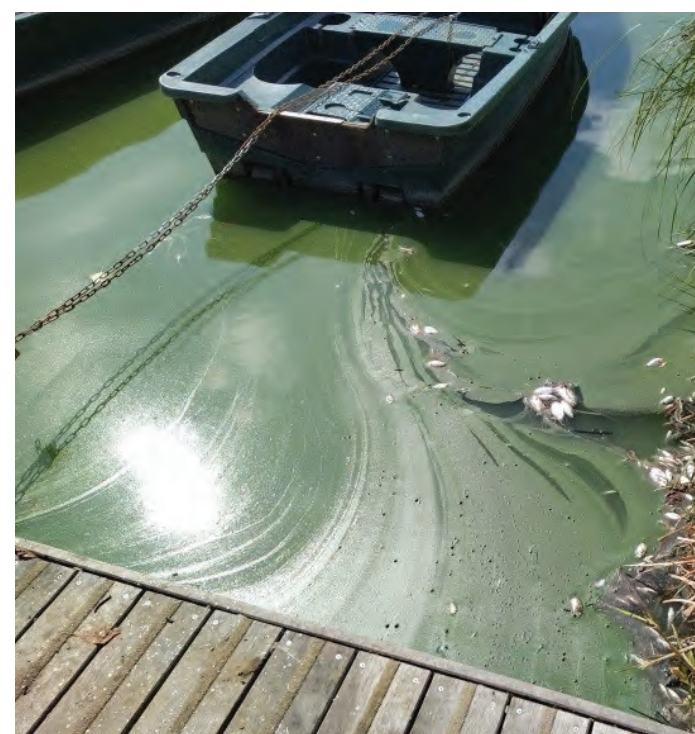
Parer à l'urgence lors de la crise estivale

Dès le 13 août, une mobilisation de tous s'est opérée. Les équipes du SIARE ont été immédiatement sur le pont, aux côtés des services d'Enghien-les-Bains et des associations : évacuation des poissons morts afin de contenir le développement de l'intoxication vers les autres espèces telles que les oiseaux qui venaient manger les poissons morts, analyse de la qualité de l'eau, aération...

Les services de l'État (Police de l'eau, Service santé, protection animale et environnement...) ont été informés constamment et ont accompagné l'action sur le terrain.

Assurer la sécurité sanitaire

Les cyanobactéries analysées dans le Lac d'Enghien et le bassin des Moulinets dégagent des toxines dangereuses pour les animaux et la santé humaine. Afin d'éviter tout danger, la ville d'Enghien a émis une interdiction de naviguer et de pêcher sur le lac d'Enghien. Sur proposition du SIARE, la même mesure de précaution a été prise par l'agglomération Val Parisis avec la fermeture du bassin des Moulinets. Le public en a été informé.



Le développement d'algues à la surface

Agir à court et moyen termes

Aider les habitants à limiter les rejets d'eaux usées

L'enjeu est de réduire les apports en nutriments qui nourrissent les algues bleues (cyanobactéries). Pour cela le SIARE s'attache à identifier et localiser les sources d'apports polluants en vue de les éliminer.

Dans cette optique, le SIARE a lancé un marché pour la réalisation de suivis de la qualité des eaux sur les milieux aquatiques et les ouvrages pluviaux de son territoire. Le lac d'Enghien est en effet intégré dans le système d'assainissement du territoire et joue le rôle de bassin de rétention des eaux pluviales. Les premières campagnes dans le cadre de ce marché sont prévues en 2021.

Plus généralement, il appartient à tous (particuliers, entreprises, artisans, collectivités...) d'agir en amont pour éliminer les mauvais branchements à l'origine d'apports d'eaux usées.

Les communautés d'agglomération Plaine Vallée et Val Parisis sont en charge du contrôle de ces branchements. Sur Saint-Prix, où le SIARE gère la collecte de l'assainissement, plusieurs opérations de mises en conformité sont engagées. Sous maîtrise du SIARE, les habitants pourront bénéficier de subventions.

Améliorer l'autoépuration du plan d'eau

La nature fait bien les choses : l'autoépuration est le processus par lequel l'eau se nettoie naturellement, quand la quantité de matières polluantes n'est pas trop importante.

L'amélioration de la capacité auto-épuratoire du plan d'eau passe par une renaturation des berges avec des plantations adaptées. Ces plantes aquatiques et de berges, telles que les roseaux, iris des marais, joncs... aident à l'épuration et apportent de l'oxygène. Néanmoins, la forte fréquentation du site limite les potentialités écologiques.

Mettre en place un nouveau système d'aération de l'eau

Les aérateurs installés sur le lac d'Enghien se sont révélés insuffisants pour assurer la survie des poissons cet été 2020. La recherche de systèmes d'aération plus performants est une piste.

Attention aux fausses bonnes idées !

Les idées n'ont pas manqué pour trouver des solutions immédiates. Encore faut-il qu'elles soient efficaces et surtout durables. Explications...

- **Ouvrir les bornes incendie pour alimenter le lac ?**

150 000 m³ seraient nécessaires pour espérer diminuer la température de l'eau ! Mais surtout ces bornes puisent dans l'eau potable que nous devons protéger et dont l'usage est restreint en période de sécheresse.

- **Curer le lac ?**

Une campagne de mesure de l'épaisseur des sédiments (bathymétrie) a été menée en juillet dernier. L'épaisseur moyenne des dépôts de vase n'est que de 20 cm, même si, localement, tout près des berges, l'épaisseur peut être plus grande. Une intervention de curage risque d'entamer le fond du lac et donc la nappe qui alimente les thermes. Un lac n'est pas un bassin artificiel...

- **Réempoissonner rapidement ?**

Il reste encore des poissons. Il est préférable d'attendre le retour à des conditions normales grâce à la réalimentation du lac par les ruisseaux.

- **Agir comme pour un aquarium ?**

Le lac contient environ 500 000 m³ d'eau et s'étend sur 44 hectares (440 000 m²). Les méthodes sont à penser à cette échelle.

Cependant, une telle mesure palliative ne peut se substituer à l'amélioration de la qualité écologique de l'eau.

Les premières études confirment qu'un tel système ne peut pas convenir pour aérer l'ensemble du lac de par sa très grande superficie : il faudrait plus de 100 aérateurs ! Toutefois des îlots de survie pour les poissons peuvent bénéficier de ces dispositifs.

S'adapter au changement climatique

À plus long terme, ce sont notre relation à la nature et nos comportements qui sont à revoir.

La perspective du changement climatique est à intégrer dans chacun de nos projets et dans les comportements de tous. Alors que les événements extrêmes (sécheresses, canicules, tempêtes, inondations) semblent devenir plus fréquents, il devient urgent de prévenir plutôt que guérir.

- Cela commence par le quotidien de chaque citoyen pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution, réduire les prélèvements en eau...
- C'est aussi aux propriétaires (petits ou grands) de favoriser l'infiltration des eaux de pluie sur leur terrain et de veiller à la qualité de leur branchement des eaux usées (thème déjà abordé dans le Petit Collecteur n°12 de mai 2019).
- Le SIARE s'empare du sujet en travaillant avec les collectivités territoriales. Les solutions ne manquent pas : renaturer les cours d'eau pour leur assurer une meilleure autorégulation, augmenter la part des zones humides, intégrer la nature en ville pour créer des îlots de fraîcheur, mettre en place des solutions pour absorber les eaux pluviales au plus près du point où elles tombent pour réduire les pollutions par ruissellement...



à la surface du lac, signe d'eutrophisation



Le bassin des Cressonnières actuellement : un ouvrage situé en amont du lac d'Enghien

Assurer une gestion optimale de l'empoissonnement

Des opérations d'empoissonnement sont réalisées annuellement en lien avec l'Association de pêche et de pisciculture des lacs d'Enghien-les-Bains.

Un projet de plan de gestion a été commandé à un bureau d'études en commun entre la ville d'Enghien et le SIARE, et en concertation avec l'Association et la Fédération de pêche. Il permettra de mieux orienter la composition du peuplement piscicole et d'instaurer un équilibre entre les différentes espèces afin de réduire la compétition en termes d'habitat et de nourriture et de limiter les poissons fouisseurs qui remuent les sédiments.

Il convient aussi d'adapter le nombre d'individus réintroduits à la taille du plan d'eau et de préserver les espèces autochtones face aux espèces invasives telles que les perches soleil.

Améliorer le fonctionnement du bassin des Cressonnières

Le bassin des Cressonnières connaît depuis plusieurs années des problèmes de qualité des eaux et un envasement régulier qui nécessite d'importantes opérations d'entretien telles que le curage. Or le site occupe une position stratégique en amont du lac d'Enghien-les-Bains : il constitue un apport de 70% des eaux de surface du lac. Il permet de retenir les sédiments avant qu'ils n'aillent dans le Lac.

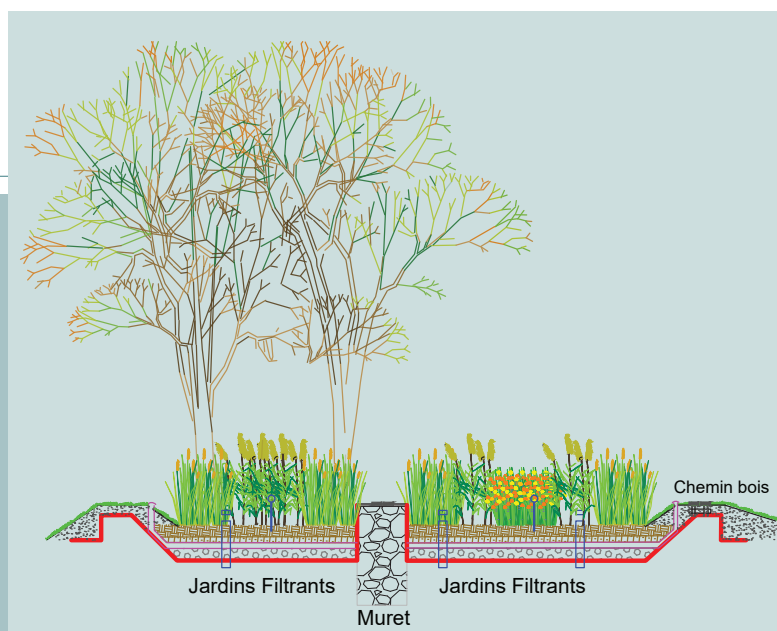
Un réaménagement complet du site débutera en 2021 (voir encart ci-dessous). La part belle sera donnée à la nature avec notamment les plantations de berges à visée épuratrice. Ce projet se veut un modèle des méthodes douces à généraliser.

Aménagement du bassin des cressonnières : quand la nature travaille pour nous

Le projet n'est pas nouveau : 2 ans d'études ont été nécessaires, notamment pour éviter de porter atteinte à la nappe d'eau souterraine « de Saint-Ouen » à l'origine des eaux thermales d'Enghien-les-Bains. Retardé à cause de la crise COVID-19, le marché est lancé en octobre 2020 pour un démarrage des travaux en 2021.

L'opération met en œuvre des solutions par la nature pour l'épuration et l'oxygénation de l'eau. Un ouvrage de prétraitement des eaux pluviales sera aménagé dans le ru de Montlignon, à la sortie du réseau pluvial et en amont du lac Nord et du lac d'Enghien.

Le traitement des eaux du bassin des Cressonnières mobilisera les techniques de génie écologique avec la création d'un Jardin Filtrant®, la mise place d'un cortège végétal de zone humide dans le bassin et l'installation de cascades d'oxygénation.



Le Jardin Filtrant® : filtrer les pollutions et enrichir l'eau en oxygène

Pas moins de six habitats écologiques seront installés pour tendre vers un véritable écosystème. Le projet prévoit également la réhabilitation des deux plateformes piétonnes existantes ainsi qu'un habillage paysager de l'ouvrage de traitement.

Après l'aménagement du bassin, la réalisation d'une «Maison de l'eau» permettra de disposer d'un espace pédagogique conçu pour accueillir les scolaires (dont des classes d'eau) et des événements ouverts au public.

Le projet associe ainsi des enjeux de qualité de vie pour les habitants, de biodiversité pour la faune et la flore, et de sensibilisation.

Environnement

Nature en ville : un mur végétalisé à Ermont



Lors de la création du bassin de rétention sous la cour de l'école Victor Hugo à Ermont, le SIARE avait souhaité limiter son impact environnemental en créant un local technique écologique. La mise en place de façades en bois et d'un mur végétalisé est la solution technique la plus visible. Après deux ans, la végétation a pris ses droits et le mur était à son apogée au printemps dernier.

Le mur végétalisé cumule les avantages, aussi bien économiques, écologiques que sociaux. Il assure la purification de l'air, la rétention d'eau, il module la température environnante en jouant un rôle de régulateur thermique et concourt au développement de la biodiversité dans la ville.



Pourquoi un mur végétalisé ? Adapter la ville au changement climatique

- **Purifier l'air** : les plantes jouent le rôle de filtre naturel contre les particules fines et transforment le CO₂ en oxygène.
- **Diminuer la température environnante** : la couche végétale ainsi que le substrat qui lui permet de se développer rendent le bâtiment moins sensible aux variations climatiques extérieures et facilitent ainsi le maintien d'une température agréable. De plus, le mur végétal permet de tempérer dans une certaine mesure les îlots de chaleur urbains en stockant l'eau des pluies qu'elle rejette partiellement par évapotranspiration dans l'atmosphère.
- **Constituer une barrière acoustique**, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- **Prolonger la durée de vie de la façade** du bâtiment en offrant une protection contre le soleil, la pluie, le vent et les variations de températures.
- **Préserver la biodiversité** par la présence de plantes propices à l'accueil des oiseaux, papillons, insectes...
- **Améliorer le cadre de vie** : les espèces végétales plantées sont prisées de tous et marquent le passage des saisons dans un environnement urbain minéral.
- **Absorber l'eau de pluie** : les plantes et le substrat retiennent l'eau de pluie, retardant son évacuation vers les égouts. Un point positif pour la stabilité du niveau de la nappe phréatique et la réduction de la charge sur les égouts.

Déclaration d'intérêt général pour l'entretien du ru de Bessancourt

Engagé dans une gestion adaptée des cours d'eau, le SIARE a réalisé un diagnostic hydromorphologique sur le ru de Bessancourt, à l'issue duquel un programme d'entretien a été élaboré sur 5 ans. Encore fallait-il pouvoir intervenir sur un ru non domanial. C'est le rôle de la déclaration d'intérêt général (DIG).



Ru de Bessancourt

D'après le Code de l'environnement, l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux incombe aux propriétaires riverains : ils sont responsables de l'entretien du lit et de la végétation des berges. Toutefois, notamment en cas de carence, les collectivités territoriales compétentes peuvent en assumer l'entretien en ayant recours à la déclaration d'intérêt général. Cette démarche permet d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau, et surtout de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.

Pour le ru de Bessancourt, c'est son bon fonctionnement qui est en jeu :

- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- contribuer à son bon état écologique.

Les travaux susceptibles d'être engagés pour procéder à l'entretien sont strictement encadrés par la loi. Ils devront impérativement se conformer à l'article L. 215-14 et R. 215-2 du Code de l'environnement : enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non ; élagage ou cépage de la végétation des rives ; faucardage localisé.

D'une crise à l'autre...

Retour sur les périodes de confinement

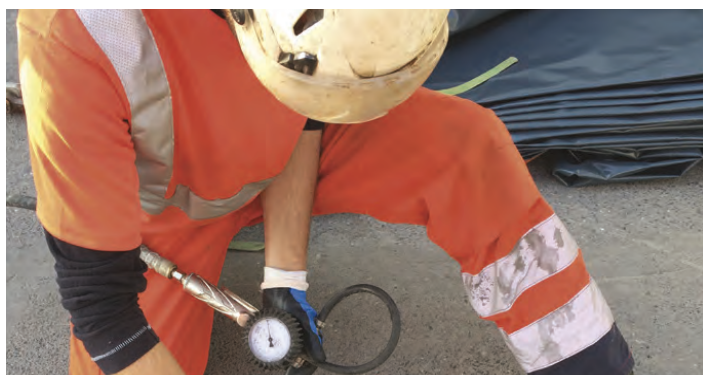
S'adapter avec agilité

► Du 17 mars au 11 mai 2020 : une situation inédite

Le 16 mars 2020, le Président de la République annonce le confinement généralisé en France pour faire face à la pandémie du coronavirus Sars-Cov 2 qui provoque la maladie Covid-19. Une situation inédite pour tous. Le SIARE, depuis l'épidémie de la grippe aviaire de 2009, avait une procédure de Plan de Continuité d'Activité, procédure que le Syndicat a pu activer rapidement.

► Le 30 octobre : le reconfinement

Malgré la contamination de 2 agents (contractée en dehors des activités professionnelles), le SIARE a continué à assurer ses missions cet automne. Signalons que le SIARE est particulièrement vigilant concernant les conditions de sécurité pour préserver ses agents et la population de la contamination par le coronavirus. Cette exigence s'applique également au respect des bons gestes sanitaires par les prestataires.



La continuité du service public, envers et contre tout

La priorité du SIARE est la continuité du service public de l'assainissement. Quelles que soient les conditions, l'évacuation des eaux usées doit se faire ! L'assainissement constitue un service essentiel, autant que l'eau potable.

Avec ses prestataires, le SIARE a poursuivi ses actions de terrain : curer les réseaux afin d'éviter les obstructions des canalisations, vérifier les stations de pompage, entretenir les espaces verts des fonds de bassin des eaux pluviales pour éviter les bouchages en cas d'orages...

Le service « Exploitation » du SIARE a donc été présent sur le terrain tous les jours, avec les dérogations nécessaires. De même, le service d'astreinte est resté opérationnel 24h/24, 7j/7, pour faire face à toute crise.

Le télétravail comme nouvelle règle

Les autres services syndicaux, après quelques jours d'adaptation des moyens informatiques, ont pu poursuivre l'activité en télétravail. Ainsi le traitement des permis de construire s'est poursuivi ainsi que les études en cours, bien que les bureaux soient fermés.

Malgré tout, des reports à rattraper

Certaines actions n'ont pas pu être menées comme prévu : les contrôles de conformité ont été reportés car les conditions sanitaires pour pénétrer dans les habitations n'étaient pas réunies pour la sécurité des agents du SIARE et celles des habitants. De même les travaux nécessitant une descente à l'intérieur des réseaux n'ont pas été effectués du fait de la présence de virus dans les eaux usées. Le SIARE a mis les bouchées doubles au sortir du confinement pour rattraper ces retards.

Deux enquêtes publiques menées à bien

Malgré les incertitudes et difficultés de fonctionnement en période de crise sanitaire, le SIARE a tout fait pour maintenir le cap sur des projets essentiels au territoire. Les citoyens et les acteurs du territoire ont donc été sollicités pour se prononcer sur deux projets au travers d'enquêtes publiques, préalablement à leur lancement. Les remarques seront prises en compte par le commissaire enquêteur qui doit remettre son rapport sur cette base.

Construction d'un bassin d'eaux pluviales enterré à Soisy-sous-Montmorency

Enquête publique du 16/11/2020 au 15/12/2020

La construction d'un bassin enterré de 17 000 m³ est envisagée pour stocker les eaux pluviales et ainsi protéger des inondations le centre-ville de Soisy-sous-Montmorency.

En raison de sa profondeur exceptionnelle, des pompages de la nappe d'eau souterraine seront nécessaires à l'intérieur de la paroi qui forme les fondations. Or, les pompages entrent dans une réglementation spécifique du Code de l'Environnement et sont soumis à autorisation suite à une enquête publique.



Plan d'aménagement

Future station d'épuration à Chauvry

Enquête publique du 30/10/2020 au 16/11/2020

Le futur système d'assainissement collectif créé par le SIARE, pour les communes de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry, doit intégrer un réseau de collecte des eaux usées, des postes de refoulement, une station d'épuration et une zone de rejets végétalisée.

Ces aménagements demandent l'organisation d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'un Dossier d'Enquête Parcellaire (DEP).



Panneau d'information sur site

Le petit
collecteur



Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains
1 rue de l'Égalité - 95230 Soisy-sous-Montmorency -
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71 - info@siare.net - www.siare95.fr
Direction de la publication : Jean-Pierre Enjalbert • Direction de la rédaction : Amparo Martaud • Comité de rédaction : Morgane Barbier, Romain Pouvreau, Nina Guikovaty, Amparo Martaud

Crédits photos : SIARE ; AdobeStock - Andrii • Conception et rédaction : MarkediA • Impression : Imprimerie RAS / Tirage : 145 000 exemplaires • Distribution : ADREXO



10-31-1300 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org